

GE_GERICHTE ATAS/355/2005 vom 18. Januar 2005

GE Cour de justice, 2005-01-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_355_2005

FR: GE_GERICHTE ATAS/355/2005 du 18 janvier 2005

IT: GE_GERICHTE ATAS/355/2005 del 18 gennaio 2005

Erwägungen

E. 27

janvier 2004 (ATF 130 I 106), le Grand Conseil genevois a adopté, le 13 février, une disposition transitoire urgente permettant au Tribunal cantonal des assurances sociales de siéger sans assesseurs à trois juges titulaires, ce, dans l'attente de l'élection de nouveaux juges assesseurs ; Que sa compétence pour juger du cas d'espèce est ainsi établie ; Que la décision sur opposition litigieuse a été annulée ; Que le recourant a ainsi obtenu satisfaction ; Que le recours est dès lors devenu sans objet ; Qu'il convient de rayer la cause du rôle ;

A/366/2005 - 3/3 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.